

Le Syndicaliste

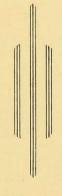
Bulletin officiel de la C.T.C.C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'évudes.

Vol. 2 - Nos 8 et 9

JUILLET et AOÛT 1942



Monsieur Rolland Daudelin, président du Conseil Central des Syndicats Nationaux Catholiques de Saint-Hyacinthe.



SOMMAIRE

PA	GE
Le Syndicaliste national	2
Le Syndicaliste international	3
Comité Central de Victoria- ville	5
Cercle d'Études : Distribution des Richesses	6
Conseil Central de St-Hya-	8

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le Syndicaliste National

Syndicat National est une expression qui a trois sens connus:

1.—Syndicat formé de nationaux au sein d'une même profession ou industrie, groupés dans des succursales disséminées dans tout le pays.

Ex: la Fraternité Canadienne des Employés de Chemin de fer.

2.—Syndicat composé de nationaux groupés au sein d'un même métier ou d'une même industrie et répandu de fait dans une seule section du pays mais susceptible de s'étendre davantage.

Ex: la Fédération Catholique Nationale des Métiers du Bâtiment.

3.—Syndicat local sans ramification aucune, momentanément dans sa profession ou industrie, mais à appellation « nationale » pour attester sa responsabilité envers la nation ou le pays, et son indépendance en fait d'allégeance étrangère. Ex: l'Union Nationale des Déchargeurs de Charbon de Montréal.

Le Syndicaliste national suivant l'une ou l'autre de ces trois acceptions poursuit un idéal patriotique. L'idéal d'organiser son métier, sa profession ou son industrie dans un organisme canadien maître de ses destinées et ce, au triple point de vue professionnel, économique et social.

Idéal qui est le même, en principe, pour le militant du syndicat (national) local, du syndicat national à ramification incomplète et du syndicat national avec cadres très complet; mais idéal qui varie dans le degré de réalisation.

Au Canada les syndicats nationaux au sens le plus complet sont actuellement des syndicats neutres au point de vue religieux. Quelle morale guidera alors l'apostolat du syndicaliste national neutre? Quelle morale éclairera son action dans le triple domaine professionnel, économique et social? La morale humaine seulement dans l'enseignement chrétien.

Le syndicaliste non-croyant se contente de cette morale. Le syndicaliste non-catholique s'en accommode aussi assez bien. Mais si le militant du syndicat national neutre est de religion catholique, peut-il être satisfait de la morale non-révélée ? Si oui, c'est qu'il a le sens

catholique désaxé ou l'esprit protestantisé. S'il n'est pas satisfait de la très faillible morale humaine qui guide son syndicat neutre, le membre catholique ne s'en fera pas un militant, il souffrira en silence d'y appartenir s'il ne peut faire mieux. Tel est pour le moins son devoir dans notre province.

Le syndicaliste national neutre est exposé à errer beaucoup. Son syndicat <u>areligieux</u> évoluant ordinairement dans une atmosphère matérialiste, est la proie facile de toutes les erreurs économico-sociales, parce que constamment balloté aussi par le vent de l'opportunisme.

Louable au point de vue professionnel et patriotique l'idéal du syndicaliste national neutre atteint à ce double point de vue un degré assez élevé, mais dangereusement vicié à sa base par la neutralité religieuse et l'instinct de l'égoïsme collectif.

Alfred CHARPENTIER.

FÉDÉRATION DES CERCLES D'ÉTUDES

Pour tous renseignements au sujet des cercles d'études, s'adresser au Secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, affiliée à la C. T. C. C.

HENRI PETIT, secrétaire,

445, CHRISTOPHE COLOMB - - - QUÉBEC

Le Syndicaliste International

Syndicat International en Canada veut dire syndicat américain, non pas mondial, mais simplement syndicat formé d'ouvriers appartenant à deux nations: Canadienne et Américaine. Ainsi compris syndicat international veut également dire syndicat bi-national. Mais pas plus que cela.

Forme de syndicat bi-national donc, selon laquelle cependant le siège social de tel syndicat dit international est aux États-Unis et d'où émane des directives vers les succursales américaines et canadiennes.

Dans telle forme d'organisation bi-national quel peut être l'idéal du syndicaliste international canadien?

Au point de vue national, il ne se définit pas: il est nul. Il n'a qu'un sens: l'idéal de la collaboration ouvrière entre deux nations et l'idéal de la lutte des classes.

La collaboration ouvrière qui s'est développée entre le Canada et les États-Unis, et désirable en soi, s'est effectuée toutefois au détriment du vrai concept syndical national des membres canadiens de tel syndicat international. Collaboration ouvrière bi-nationale donc mal conçue, faussement réalisée pour les internationaux canadiens, détruisant en eux le sens de leurs responsabilités de citoyens canadiens.

Sans autonomie syndicale intégrale, les succursales canadiennes des syndicats américains contraignent leurs militants à poursuivre un idéal de servitude envers ces syndicats. S'il est tant soit peu américanisé, le syndicaliste international canadien ne conçoit pas même cela.

L'instinct de l'égoïsme collectif et l'esprit de la lutte des classes font aussi partie de la philosophie ordinaire du syndicaliste international neutre. Double sentiments qui contribuèrent beaucoup autrefois au développement du syndicalisme international (bi-national) neutre en notre pays. Double sentiments qui contribuent encore à son maintien.

L'individualisme collectif et la lutte des classes composent encore le bagage d'idées matérialistes et non patriotiques à la fois dont est fait l'idéal conscient ou inconscient du syndicaliste international neutre en notre pays.

Au point de vue neutralité religieuse, le non-croyant et le non-catholique s'arrangent sans difficultés dans le syndicat international neutre aussi bien que dans le syndicat national neutre. Mais la condition du catholique y est différente: il ne peut s'accommoder de la morale naturelle tout court du syndicat international neutre pas plus que du syndicat national neutre.

Dans le Québec le catholique parfaitement éclairé de tout ce que sa foi exige de lui ainsi que des vœux ardents de NN. SS. les évêques, ne peut consciemment épouser l'idéal du syndicat international neutre. Le Canadien de quelque religion soit-il, mais surtout le catholique qui proclame l'idéal syndical neutre, défend en Canada l'idéal syndical le plus compromettant pour l'avenir du pays.

Alfred CHARPENTIER.



Monsieur Joseph Aubry, Président du Comité Central de Victoriaville.

NOS CONSEILS CENTRAUX

LE COMITÉ CENTRAL DES SYNDICATS CATHO-LIQUES ET NATIONAUX DE VICTORIAVILLE.

Le Comité central des Syndicats catholiques et nationaux de Victoriaville, fondé le 5 mai 1939, groupe trois syndicats: celui du Vêtement, du Meuble et de la Construction de Victoriaville, soit plus de 1000 syndiqués cotisants.

Cette fondation marquait la réalisation d'un projet cher à tous les officiers et membres fervents de l'idée syndicale de notre milieu. Car depuis longtemps, on sentait le besoin d'avoir à l'exemple de certains autres centres ouvriers un organisme qui put, à l'occasion se faire le porte-parole autorisé de notre classe ouvrière auprès des différents groupements sociaux locaux.

Aussi, en plus d'une circonstance notre comité a réclamé auprès de qui de droit certaines mesures propres à promouvoir la cause syndicale et les meilleurs intérêts de l'ouvrier.

Au cours de l'été de 1940, le comité central des syndicats s'est chargé avec succès, de concert avec un bon nombre de sous-comités, de l'organisation technique du Congrès de la C.T.C.C., devant être tenu ici au mois de septembre de la même année.

Il en fut de même pour l'organisation de la fête du Travail en ces dernières années. Plus d'une fois, ce même comité s'est adressé aux gouvernements fédéraux et provinciaux en vue d'appuyer certaines mesures réclamées avec instance par la C.T.C.C.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que ce groupement professionnel jouit d'un prestige tout particulier et a su gagner, par le bon esprit de ses membres, la sympathie et l'estime des autorités religieuses et civiles de notre ville. L'on s'explique facilement alors qu'à l'occasion des différentes manifestations religieuses sociales, l'on ne manque jamais d'inviter un de nos représentants à porter la parole au nom de la classe ouvrière.

Les officiers actuels de cet organisme sont: Joseph Aubry, président; Chs-E. Larivière, vice-président; Joseph Beauchesne, sec.-archiviste; Onil Houle, trésorier; Aldège Savoie, asst.-sec.; Wellie Hamel, Frank Babineau et Albert Hince, directeurs.

Le dévouement et l'enthousiasme règnent en maîtres au sein de notre comité central. Sous de tels auspices, il ne peut faire autrement que de progresser. Aidé de la collaboration loyale de tous les fervents syndiqués, notre comité entend marcher de l'avant et répandre de plus en plus dans notre région les principes de la doctrine sociale catholique.

Joseph Aubry, Président.

Cercle d'études

DISTRIBUTION DES RICHESSES

D'après les économistes libéraux, il faut aux ouvriers un revenu à peine suffisant pour qu'ils puissent vivre et se perpétuer. S'ils touchaient un trop bon traitement, ils se multiplieraient outre mesure et on serait aux prises avec le chômage. Ils soutiennent qu'une loi inéluctable condamne les travailleurs à la pauvreté. « Une loi économique inéluctable, assurait-on, voulait que tout le capital s'accumulât entre les mains des riches; la même loi condamnait les ouvriers à traîner la plus précaire des existences dans un perpétuel dénuement. La réalité, il est vrai, n'a pas toujours répondu à ce postulat du libéralisme manchestérien; on ne peut nier toutefois que le régime économique et social n'ait incliné d'un mouvement constant dans le sens qu'ils préconisaient » (Quadragesimo Anno, N° 60).

Questions: a) Cette doctrine néfaste a-t-elle pénétré jusque chez nous ? b) La classe ouvrière est-elle riche ou pauvre chez nous ? c) Y a-t-il des pays où, avant la guerre, les ouvriers étaient en meilleure condition que chez nous ? d) Y en avait-il où ils étaient dans une condition plus déplorable ?

L'Église s'élève avec force contre cette doctrine inhumaine. Elle réclame le relèvement de la classe ouvrière par l'accession à la propriété privée. Elle réclame une distribution des richesses telle qu'il s'en répande sur la classe des travailleurs une abondance proportionnée aux progrès de l'industrie moderne. Car les progrès du machinisme ne doivent pas bénéficier seulement aux capitalistes, mais aussi aux travailleurs.

« Le prolétariat et le paupérisme, dit Sa Sainteté Pie XI, sont, à coup sûr, deux choses bien distinctes. Il n'en reste pas moins vrai que l'existence d'une immense multitude de prolétaire d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux différentes classes.

« Il faut tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers, non certes pour que ceux-ci relâchent leur labeur — l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler, — mais pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûre-

ment à leurs charges de famille. Ainsi ils se délivreront de la vie d'incertitudes qui est le sort du prolétariat, ils seront armés contre les surprises du sort et ils emporteront, en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu en une certaine mesure aux besoins de ceux qui leur survivent ici-bas » (Quadragesimo Anno, N° 67-68).

Questions: a) Cette appel de l'Église a-t-il été suffisamment entendu dans notre province ? b) Les ouvriers sont-ils reconnaissants à l'Église qui défend ainsi leurs intérêts ? c) Un certain nombre de travailleurs ne sont-ils pas portés à prêter une oreille trop bienveillante aux fausses déclamations des communistes ?

* * *

Rodillard, rédacteur d'un journal dévoué aux intérêts d'un groupe de capitalistes, fait souvent de fougueuses sorties contre les exagérations de la classe ouvrière. « Autrefois, dit-il, on s'éclairait à la chandelle, on lavait à la planche à laver, on faisait chauffer le fer à repasser au poêle. Aujourd'hui, les ouvriers ont la lumière électrique; ils veulent aussi avoir un moulin à laver et un fer à repasser électrique. Même, à en croire certains démagogues en soutane, les ouvriers devraient être propriétaires . . .! Sans compter que messieurs les ouvriers ne veulent plus travailler: ils réclament la

journée de 10 et même 8 heures d'ouvrage, alors que nos pères travaillent d'un soleil à l'autre. A ce compte, il n'y aura bientôt plus de différence entre les ouvriers et les patrons ».

Questions: a) Que penser le Rodillard? Est-il juste et raisonnable? b) Est-il exagéré que les ouvriers du XXe siècle aient un moulin à laver et un fer à repasser électriques? c) Peut-on exiger que les ouvriers de l'industrie travaillent d'un soleil à l'autre? d) Est-ce de la démagogie de réclamer la propriété pour les ouvriers?

Références: Desrosiers: Choisissons, 2e et 24e causeries.

"LE SYNDICALISTE"

Bulletin mensuel, publié sous l'autorité de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (C. T. C. C.)

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE CARON - - QUÉBEC

Abonnement régulier:\$1.00 par année
Abonnement de soutien\$2.00 par année

Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.

NOS CONSEILS CENTRAUX

LE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIO-NAUX CATHOLIQUE DE SAINT-HYACINTHE

Le mouvement syndical catholique prit naissance, à Saint-Hyacinthe, le 6 mai 1919. Un groupe d'employés de la maison Casavant Frère, fut convoqué par l'abbé P.-S. Desranleau, aujourd'hui évêque de Sherbrooke. M. l'abbé Edmour Hébert, directeur des œuvres sociales de Montréal, fit connaître le but et les moyens d'action des syndicats catholiques. Soixante-et-un membres donnèrent leur adhésion. C'était le premier pas d'un vaste mouvement syndical, à travers le diocèse de St-Hyacinthe.

La même année des syndicats furent fondés groupant les mécaniciens, les ferblantiers et plombiers, les boulangers et les peintres.

Durant les quelques années qui suivirent, ces syndicats opérèrent, chacun dans leur domaine respectif, sans organisme supérieur.

Ce n'est qu'en 1927 que le Conseil Central de Saint-Hyacinthe fut fondé. Il ne comptait alors que quelques délégués du Syndicat des Menuisiers, des Imprimeurs et du Vêtement. Le premier président fut M. Albany Blanchard, bien connu des syndiqués de Saint-Hyacinthe et de toute la province.

En 1928, M. Conrad Quintal, du Syndicat des Menqisiers, fut appelé à la présidence du Conseil Central. Mais, en 1929, M. Albany Blanchard revint à la présidence, poste qu'il devait occuper par la suite, pendant près de 10 ans.

C'est sous son règne, que le mouvement syndical catholique s'étendit à travers tout le diocèse.

Durant les années 1934-35 et 36, grâce au dévouement inlassable et à l'initiative de M. l'abbé E.-A. Martel, aumônier, du président et de quelques membres du Conseil Central, l'organisation syndicale connut une activité sans limite.

Farnham, Granby, Cowansville, Sorel, Acton-Vale, etc., furent visités. De nombreux et puissants syndicats, y furent alors formés. On comptait alors quelques trente syndicats affiliés au Conseil Central, de Saint-Hyacinthe, ayant des effectifs de plus de 6,000 membres.

Par suite, Farnham, Sorel et Granby obtinrent leur Conseil Central; St-Hyacinthe conservant temporairement sa région immédiate.

Actuellement, sept syndicats sont affiliés au Conseil Central de Saint-Hyacinthe: le Syndicat du Tricot, du Vêtement, des Menuisiers, de la Construction, de l'Industrie du Corset, des Barbiers et des Imprimeurs. Ces différents syndicats ont un effectif global de plus de 7700 membres.

Les officiers actuels sont: MM. Rolland Daudelin, président; Roger St-Onge, secrétaire-correspondant; Paul-A. St-Onge, secrétaire-archiviste; Omer Bell, trésorier; Mlles M.-R. Dansereau, Madeleine Cousin et M. Georges Patenaude, directeurs. M. l'abbé Rosario Lavallée, aumônier diocésain.

Son siège social est à St-Hyacinthe, au No 1895, rue Girouard.